

TERMES ET CONDITIONS

1. Afin de confirmer la réservation de leur retraite, les participants sont tenus de payer un acompte non remboursable et non transférable (d'un minimum de 175 €). Aucune réservation ne sera garantie jusqu'au paiement intégral de l'acompte.
2. Le solde du paiement pour la retraite est à payer intégralement par chèque par les participants 30 jours avant le début de la retraite. Le non-respect de cette obligation pourra entraîner le refus d'accès aux logements et aux activités de la retraite.
3. Les tarifs indiqués sont pour une occupation en chambre partagée. Les participants venant seul ne peuvent prétendre bénéficier de ce tarif qu'à la seule condition qu'un autre participant du même sexe fasse la même requête. Dans le cas contraire, le tarif d'une chambre single sera facturé.
4. Dans le cadre de la promotion de la retraite, les organisateurs se réservent le droit de proposer à tout moment des offres spéciales, des réductions, des promotions et / ou des bonus sans que cela affecte le statut des participants ayant déjà payé leur acompte, et sans qu'ils puissent prétendre aux mêmes conditions promotionnelles
5. Les promotions ne sont pas cumulables.
6. Les participants à la retraite s'engagent à ne pas avoir de comportements qui puissent représenter une nuisance ou une gêne pour La Ferme de Solterre, ses invités, son personnel ou ses propriétaires. Les participants s'engagent à respecter l'usage des lieux tels que défini par son règlement, et à ne pas se comporter de manière offensive, bruyante, dangereuse, illégale, immorale ou abusive.
7. Les participants à la retraite se doivent de respecter les lieux, et à maintenir les infrastructures de La Ferme de Solterre, ses équipements, son mobilier et accessoires en bon état et à veiller à l'état de propreté en quittant les lieux. Ils s'engagent à remplacer tous les objets détruits ou manquants avec des articles de même nature et de valeur égale.
8. Les organisateurs se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'interdire l'accès à la propriété ou à l'une de ses installations à l'un des participants en cas de violation de ces termes et conditions. Le participant sera alors tenu de quitter les lieux, sans qu'aucun remboursement ne lui sera accordé. Les organisateurs par ailleurs n'assumeront aucune responsabilité quant aux dommages ou pertes ayant pu être occasionné par cette décision.
9. Toute l'organisation du voyage jusqu'à La Ferme de Solterre est sous la seule responsabilité des participants. Il est de leur responsabilité de réserver et de payer leur propre transport et de s'assurer qu'ils disposent de tous les documents de voyage nécessaires, visas, assurances, etc.
10. Les organisateurs ne peuvent accepter aucune responsabilité pour le retard ou l'annulation de vols, trains, autobus ou autres moyens de transport vers et depuis le centre de retraite.
11. En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'hébergement ainsi que d'apporter des modifications au programme d'activité de retraite et / ou à l'équipe d'enseignants. Les organisateurs en informeront dès que possible les participants et leur préciseront les dispositions alternatives mises en place. Aucune modification ne peut entraîner de réduction, de remboursement ou d'autres compensations.
12. Les participants à la retraite doivent se conformer pleinement à toutes les règles de santé et sécurité énoncées par la Ferme de Solterre, les organisateurs et les enseignants. Les participants à la retraite doivent s'assurer auprès du corps médical

que leur état de santé leur permet de participer à la retraite et qu'ils sont physiquement et psychiquement aptes et capables à utiliser les installations et à participer aux activités de la retraite. Les participants qui souffrent de blessures ou de maladies doivent consulter un médecin au préalable et en informer les organisateurs lors de leur inscription ainsi que leur professeur lors de leur arrivée. Les organisateurs et les enseignants de la retraite ne sont pas responsables des blessures qui peuvent survenir lors de l'utilisation par les invités des installations de La Ferme de Solterre ou de la participation à des activités de la retraite.

13. Les organisateurs et les enseignants ne peuvent nullement être tenu responsables en cas de perte ou d'endommagement de biens personnels ou d'objets de valeur durant la retraite.
14. En cas de problème ou de désaccord, les participants en informeront directement les organisateurs dès que possible et en premier lieu avant d'en discuter avec un tiers.
15. Les organisateurs et enseignants ne peuvent être tenu responsables en cas de force majeure ou de situations qui échappe à son contrôle. Cela couvre les catastrophes naturelles, la guerre, les «actes de Dieu», la fermeture des aéroports, les troubles civils, les accidents ou erreurs dus à des tiers, y compris les fournisseurs, les sous-traitants et les administrations locales.
16. Les organisateurs et enseignants ne sont pas responsables de la sécurité et de la sûreté des participants durant le séjour et les voyages vers et de la Ferme de Solterre. Les organisateurs et enseignants ne peuvent être tenus responsables des pertes, dommages, blessures, maladies ou décès qui peuvent survenir pendant ou suite à la retraite. La souscription d'une assurance adéquate est de la responsabilité des participants. Les participants renoncent à toute réclamation contre les organisateurs et enseignants pour une telle perte, dommage, blessure ou décès.

ANNULLATION ET POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

1. La retraite de yoga est garantie avec un minimum de 12 participants. Au moins 1 mois avant le début de la retraite, les participants seront informés par courrier électronique si la retraite est confirmée ou non.
2. Les organisateurs et La Ferme de Solterre se réservent le droit d'annuler la retraite à tout moment en cas de circonstances exceptionnelles ou par manque de participation tel que défini à l'art. 1. Dans ce cas, les participants recevront une notification et un remboursement intégral de leur acompte. Les organisateurs et La Ferme de Solterre ne peuvent être tenus responsables de tout autre coût que les participants auraient pu contracter à l'égard de la retraite, y compris billets d'avion, frais d'hébergement, assurance, visas et autres frais de voyage.
3. En cas d'annulation provenant des participants, une notification écrite doit être impérativement envoyée aux organisateurs dans le meilleurs délais.
4. En cas d'annulation par les participants, quelles que soient les circonstances, les conditions d'annulation suivantes s'appliquent.
 - Les acomptes ne sont ni remboursables ni transférables
 - Annulation jusqu'à 60 jours avant le début de la retraite: perte totale de l'acompte.
 - Annulation 59 à 30 jours avant le départ: 50% du prix total de la retraite est dû
 - Annulation 29 à 15 jours avant le départ: 75% du prix total de la retraite est dû
 - Annulation 14 jours ou moins avant le départ: 100% du prix total de la retraite est dû

5. Dans le cas où, pour quelque raison que ce soit, les participants quittent la retraite en cours de séjour, ou qu'ils ne soient pas satisfaits du programme tel qu'il est présenté, , en aucun cas cela ne peut donner droit à un crédit ou un remboursement.
6. Les participants ont la responsabilité de souscrire une police d'assurance couvrant leur responsabilité civile personnelle, leur assurance santé, leur assurance voyage et annulation pour toute la durée de leur voyage.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Décharge

En tant que participant à la retraite, je déclare être en parfaite condition physique, mentale et émotionnelle pour pratiquer le yoga et la méditation, ainsi que les autres activités proposées durant la retraite. Et qu'il est de ma responsabilité d'évaluer le risque qu'une activité peut représenter pour moi, de respecter les consignes de sécurité des enseignants et de ne pas me mettre dans une situation à risque. La pratique du yoga, comme la pratique de toute forme d'exercice, pouvant causer ou aggraver des problèmes physiques, il est de ma responsabilité de prendre un avis médical et de prévenir les professeurs de ce qui pourrait limiter ma participation aux cours. J'assume l'entière responsabilité de ma participation aux cours et renonce à toutes plaintes qui concerneraient la responsabilité des organisateurs, enseignants et partenaires..

Allergies alimentaires

En cas d'allergies alimentaires je suis entièrement responsable de prévenir au préalable les organisateurs, les enseignants et le personnel de Solterre de mes allergies et intolérance et de vérifier par moi même en cas de doute auprès du personnel en cuisine les ingrédients utilisés dans la préparation des plats.

Droit à l'image

Durant la retraite les organisateurs, enseignants, photographe ou vidéaste ou autres participants peuvent prendre des photos ou vidéos sur lesquelles je peux apparaître. En participant à la retraite, j'accepte que les organisateurs et enseignants que ces photographies ou vidéos puissent être utilisées par les organisateurs et enseignants à des fins promotionnelles, éducatives et d'information dans des flyers, brochures, newsletters, ou sur des sites internet ainsi que sur les réseaux sociaux, sans compensation de ma part.